



Rapport de Gestion

Présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Ces comptes annuels ont été établis en euros, et les informations chiffrées figurant dans le présent rapport sont exprimées dans cette devise.

I. Faits marquants de l'exercice 2021 et événement postérieurs

Représentation de l'association

Lors de la session du 26 juin 2021, le Conseil d'Administration a élu Jacqueline KERJEAN au Bureau de l'Association en remplacement de Catherine SIMON, démissionnaire.

Le Bureau national est ainsi constitué :

- Président : Bernard BASSET
- Vice-présidents : Amine BENYAMINA, Patrick DAIME, Jacqueline KERJEAN
- Secrétaire général : Hervé MARTINI
- Secrétaire général adjoint : Dominique KELLER
- Trésorier général : Luc DUROUCHOUX
- Trésorier général adjoint : Jean NORMAND

Legs

L'Association a accepté un legs d'une personne décédée résidant dans le département de l'Aveyron (12), en tant que colégataire avec une autre association à but non lucratif, à raison de 50% chacune, et dont la quote-part afférente à l'Association représente une estimation initiale de 672 k€. La déclaration et l'acte de notoriété ont été établis sur l'exercice 2021. L'ensemble des biens mobiliers corporels et immobiliers ont vocation à être cédés.

Au cours de l'année 2021, la vente d'un appartement a été réalisée pour 1 350 k€, dont 50% du prix de cession revient à Addictions France (valeur d'entrée au patrimoine : 430 k€, dont 215 k€ pour Addictions France). Un véhicule et un bien immobilier ont été réévalués à une

valeur inférieure à celle initialement établie, se traduisant par une dépréciation comptable de 11 k€. La somme résiduelle du legs a fait l'objet d'une dotation en fonds reportés, dans l'attente de son utilisation. A noter que deux immeubles situés respectivement à Livinhac-le-Haut (12) et Toulouse (31) ont fait l'objet d'offres d'achat au 1^{er} semestre 2022.

Enfin, l'établissement de la Haute-Garonne (31) a été destinataire d'un produit d'assurance-vie pour 26 k€.

Projets immobiliers

Vente Cherbourg-en-Cotentin (50) : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 22 juin 2013 avait autorisé la vente de la propriété sis 11, rue du Dr Schweiter à La Glacière (Manche) à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine et l'affectation du prix de vente au financement de l'acquisition de nouveaux locaux. Une offre d'achat répondant à ces critères a été transmise au 1^{er} trimestre 2022.

Bail LAM Amiens (80) : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 26 septembre 2020 avait autorisé, sous conditions précisées ci-après, la signature d'un bail notarié pour une durée de 17 ans avec le centre hospitalier Philippe PINEL d'Amiens afin de louer le bâtiment dénommé l'Essor sis Route de Paris à Amiens (80) dont ce centre hospitalier est propriétaire pour y héberger les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) que Addictions France gèrera sur Amiens.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 23 octobre 2021 a revu son autorisation de souscrire à un emprunt, à un montant plus élevé, tout en maintenant inchangé le taux maximal de 1,30%.

Vente Rennes (35) : Pour rappel, l'Assemblée Générale du 26 septembre 2020 avait autorisé la vente des locaux de l'ANPAA sis 112B rue Eugène Pottier à Rennes (35) à un prix qui ne saurait être inférieur à celui de l'évaluation du service de France Domaine ou d'un expert immobilier indépendant. La cession s'est concrétisée sur 2021

Achat Nevers (58) : L'Assemblée Générale du 26 juin 2021 autorise l'acquisition de locaux situés au 7 Bis Avenue Colbert à Nevers, pour réaliser ses activités sur le département de la Nièvre

Vente Rodez (12) : L'Assemblée Générale du 26 juin 2021 autorise la vente des locaux sis 8, avenue de Paris à Rodez (12) à un prix inférieur à celui initialement autorisé par l'Assemblée Générale du 21 novembre 2015, prenant acte de la baisse du bien.

Fusion - Absorption

PRMF (36) : L'Assemblée Générale du 26 septembre 2020 a approuvé le traité de fusion de l'Association PRMF par l'ANPAA sous condition suspensive de son approbation par l'Assemblée générale de l'Association PRMF.

Cette fusion est effective depuis le 1^{er} janvier 2021 et s'est traduite par l'intégration du bilan d'ouverture comprenant :

- Un actif immobilisé net pour 0,9 k€
- Un actif circulant net pour 123 k€
- Des fonds propres pour 97 k€
- Des dettes pour 27 k€

Externalisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite (Provisions IDR)

Pour rappel, le Conseil d'administration, pour donner suite aux décisions prises en décembre 2015 puis en décembre 2018, a pris position d'externaliser totalement les provisions pour indemnités de départ à la retraite. Le contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA avait été doté à fin 2020 à hauteur de 7 894 k€.

À la suite de départs en retraite observés en toute fin d'exercice, une demande de remboursement de 104 k€ avait été formulée, le remboursement est devenu effectif en février 2022. Au cours de l'année 2021, le remboursement a été demandé au titre des indemnités de départs en retraite versées à 20 salariés, pour un total perçu du fonds Axa de 328 k€.

À la suite de cette opération, et pour s'assurer que le fonds Axa couvre l'intégralité de la provision IDR calculée à fin 2021, un abondement complémentaire de 339 k€ a été décidé fin 2021, et s'est concrétisé sur le 1er semestre 2022.

Cet abondement tient compte des intérêts produits par le fonds AXA depuis la souscription du fonds en décembre 2015.

Entretiens professionnels

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle impose à tous les employeurs :

- la réalisation d'entretiens professionnels de ses salariés a minima tous les deux ans.
- la réalisation d'un entretien professionnel de bilan de ses salariés tous les six ans (pouvant être tenu en même temps qu'un entretien professionnel classique).
- de faire faire à chaque salarié *a minima* une formation autre que celles conditionnant l'exercice de son métier.

La non-application de ce principe impose un abondement de 3 000 € sur le compte formation de tout salarié concerné par cette non-application

Fin octobre 2021, l'Association a procédé à un versement de 1 677 k€ au titre dudit abondement pour solder le risque.

Pour rappel, après consultation de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes, et sur la base des informations obtenues par la Direction des Ressources Humaines, une charge à payer avait été constatée à fin 2019 à hauteur de 1 764 k€, mise à jour sur l'exercice 2020 au regard des mouvements de personnel. À la suite de la réalisation de l'abondement, la charge à payer a été intégralement reprise.

Contestation d'arrêté de tarification

Depuis plusieurs années, l'Association a mené des recours contentieux devant les Tribunaux Interrégionaux de la Tarification Sanitaire et Sociale (TITSS) liés au surcoût engendré par l'application à 100 % de la grille indiciaire pour les médecins reconnus spécialistes. Selon les régions, ces surcoûts avaient fait l'objet de refus de financement par les ARS, entraînant pour certains établissements un déficit structurel sur leur activité.

Par décision du 19 juin 2021, le Conseil d'Etat a prononcé l'annulation de plusieurs jugements rendus en 2015 par les TITSS de Bordeaux et Lyon, ordonnant de fait aux ARS de tenir compte des surcoûts des médecins spécialistes dans leur financement.

Cette position est confortée par l'instruction 2021/231 du 17 novembre 2021, demandant aux ARS « *de ne plus réformer les dépenses liées aux rémunérations de médecins lors de la procédure budgétaire contradictoire* »

En conséquence du gain de cause obtenu, l'Association a obtenu un financement complémentaire sur tout ou partie des établissements des régions Île-de-France, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Grand-Est et Pays-de-la-Loire. Ce financement s'est matérialisé sous la forme de crédits non reconductibles et/ou de rebasages de charges de groupe 2.

Sur les établissements ayant obtenu des CNR par le passé, mais dont l'ARS avait demandé le provisionnement tant que l'affaire était en cours, il a été procédé à des reprises de provisions.

Pandémie Covid-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et l'ensemble de ses conséquences au niveau légal et réglementaire – mesures de couvre-feu et de limitations d'accueil de public – ont eu un impact sur son activité de l'année 2021, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Les effets de cette crise sur l'association, notamment sur l'activité (eu égard à la gravité des conséquences de la crise sanitaire) sont les suivants :

- Report et/ou annulation des interventions au sein des établissements scolaires, des entreprises.
- Report et/ou annulation des stages stupéfiants et autres interventions auprès du public.
- Recours à des mesures de chômage partiel pour les salariés pour lesquels le télétravail n'était pas envisageable.

Il convient de préciser que, sur les activités médico-sociales, les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) ont été maintenus ouverts durant la durée de l'état d'urgence sanitaire, avec limitation de l'accueil du public.

Il convient également de préciser que les mesures de soutien mises en place par l'Etat en réponse à la pandémie, ont pu se traduire, selon les régions, par l'obtention de crédits non reconductibles exceptionnels.

Conflit russo-ukrainien

La situation de conflit entre la Fédération de Russie et la République d'Ukraine déclenchée en février 2022 est un évènement postérieur à la clôture de l'exercice 2021, lequel ne présente aucun impact significatif connu sur l'activité de l'Association, et n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation.

II. Compte de résultat de l'exercice 2021

Les comptes annuels consolidés tels qu'ils sont soumis à votre approbation sont présentés selon la forme prévue par le Plan Comptable.

L'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 fait apparaître pour l'association un excédent de 8.462.815,87 euros contre un excédent de 2.843.435,58 euros pour les comptes clos au 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les recettes propres (hors cotisations) se sont élevées à 3.271.179 euros contre 2.320.074 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +41%, directement imputable à la reprise d'activité après un exercice 2020 marqué par les restrictions liées à la pandémie qui avait vu l'activité baisser de -34%, et détaillée ci-après :

Recettes propres	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation	
			en €	%
Prestations réalisées	1 253 965	1 032 660	221 306	21,4%
Stages Stupéfiants	638 847	518 809	120 038	23,1%
Activités de Formation	726 136	254 366	471 771	185,5%
Ventes Matériels Prévention	3 552	5 584	-2 032	-36,4%
Recettes diverses	648 679	508 655	140 023	27,5%
TOTAL RECETTES PROPRES	3 271 179	2 320 074	951 105	41,0%

Le montant des dotations, subventions, autres produits d'exploitation (y compris cotisations) et reprises de fonds dédiés s'élève à 117.260.284 euros contre 105.931.487 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de + 10,7 %, essentiellement portée par celle des dotations globales – aussi bien en quota pérenne qu'en crédits non reconductibles, tous deux incluant l'effet lié à la décision du Conseil d'Etat sur les surcoûts médecins spécialistes – et détaillée ci-après :

Dotations & Subventions & autres produits d'exploitation	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation	
			en k€	%
DGF - Quotas pérennes & Reprises Résultat N-2	79 287 795	76 216 083	3 071 712	4,0%
Crédits non reconductibles	9 817 019	6 900 450	2 916 569	42,3%
DOTATIONS GLOBALES DE FINANCEMENT	89 104 815	83 116 534	5 988 281	7,2%
ARS, CNAM, CNAF, MSA	13 855 889	13 154 544	701 345	5,3%
Etat	1 668 106	1 848 281	-180 174	-9,7%
Conseils Départementaux	937 455	918 857	18 598	2,0%
Conseils Régionaux	493 578	330 798	162 780	49,2%
Autres subventions	3 079 685	2 303 408	776 277	33,7%
SUBVENTIONS ATTRIBUEES	20 034 714	18 555 888	1 478 826	8,0%
Cotisations	6 615	11 136	-4 521	-40,6%
Autres produits de gestion courante	734 623	88 303	646 320	731,9%
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	741 238	99 439	641 799	645,4%
REPRISES DE FONDS DEDIES	7 379 518	4 159 626	3 219 892	77,4%
TOTAL DGF & SUBVENT° & AUTRES PROD	117 260 284	105 931 487	11 328 798	10,7%

Le montant des reprises sur provisions et transferts de charges s'élève à 2.074.543 euros contre 1.485.438 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +40 % par rapport à l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation de l'exercice, reprises sur fonds dédiés incluses, ont atteint au total 122.606.006 euros pour cet exercice 2021 contre 109.739.998 euros pour celui de l'année passée, soit une hausse de +12 % par rapport à l'exercice précédent, pour lequel les charges d'exploitation, dotations aux fonds dédiés incluses, s'élevaient à 107.626.718 euros.

Le montant des achats et charges externes s'élève à 21.437.480 euros contre 19.124.379 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse du montant des achats de +12 %, détaillée ci-après :

Achats & charges externes	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation	
			en k€	%
Achats (eau, électricité, fournitures...)	2 911 019	2 609 959	301 061	11,5%
Loyers, charges locatives et copropriétés	4 512 943	4 289 316	223 627	5,2%
Honoraires, frais d'actes et contentieux	3 591 321	3 175 705	415 616	13,1%
Transports, déplacements, réceptions	1 108 607	867 727	240 880	27,8%
Personnel intérimaire ou détaché	1 510 355	1 182 453	327 902	27,7%
Frais d'entretien et maintenance	1 710 981	1 415 332	295 649	20,9%
Frais d'assurance	830 201	938 416	-108 215	-11,5%
Autres postes	5 262 052	4 645 471	616 582	13,3%
TOTAL ACHATS & CHARGES EXTERNES	21 437 480	19 124 379	2 313 101	12,1%

Le montant des impôts et taxes (hors taxes sur les salaires) s'élève à 850.129 euros contre 707.004 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +20 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 49.320.193 euros contre 48.451.833 euros et celui des charges fiscales et sociales à 25.121.597 euros contre 24.791.963 euros soit respectivement 4.546.695 et 20.574.901 (contre 4.514.824 euros et 20.277.139 euros pour l'exercice précédent), représentant ainsi une hausse pour les premières de + 1,8 % et pour les secondes une hausse de +1,3 % détaillées ci-après :

Charges de Personnel	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation	
			en k€	%
Personnel non médical	41 000 539	40 107 102	893 437	2,2%
Médecins	8 319 655	8 344 731	-25 077	-0,3%
Salaires bruts versés	49 320 193	48 451 833	868 360	1,8%
Taxes sur salaires	4 546 695	4 514 824	31 871	0,7%
Charges sociales patronales	20 574 901	20 277 139	297 762	1,5%
Charges sociales et fiscales	25 121 597	24 791 963	329 633	1,3%
CHARGES DE PERSONNEL	74 441 790	73 243 797	1 197 993	1,6%

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 1.642.098 euros contre 1.566.734 euros pour l'exercice précédent, soit une variation positive de +4,8 %.

Le montant des dotations aux dépréciations et provisions s'élève à 1.805.518 euros contre 1.814.510 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -0,5 %.

Le montant des dotations aux fonds dédiés s'élève à 14.564.019 euros contre 10.966.646 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +33 %.

Le montant des autres charges s'élève à 182.146 euros contre 203.648 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de -11 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice, dotations aux fonds dédiés incluses, ont atteint au total 114.923.180 euros contre 107.626.718 euros et ont donc augmenté de +6,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 7.685.423 euros contre 2.110.280 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à 144.329 euros contre 106.257 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +36 %.

Le résultat exceptionnel ressort pour l'exercice en excédent pour 633.064 euros contre un excédent de 626.899 euros pour l'exercice précédent.

Tenant compte de ces éléments, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un excédent de 8.462.815,87 euros contre 2.843.435,58 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de +198 %.

Il se décompose ainsi :

- Excédent de 1.369.713,76 euros relatif aux activités d'administration par le siège et les directions régionales, ainsi que de la prévention (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie et île de la Réunion).
- Excédent de 5.869.423,13 euros relatif à l'activité de médico-social (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie et île de la Réunion).
- Excédent de 942.855,42 euros relatif à l'activité globale de la région Bourgogne-Franche-Comté, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.
- Excédent de 254.094,07 euros relatif à l'activité globale de la région Normandie, laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.
- Excédent de 26.729,49 euros relatif à l'activité globale de l'île de la Réunion (974), laquelle fait l'objet d'un CPOM prévoyant une liberté totale d'affectation du résultat.

III. Bilan de l'exercice 2021

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de l'Association s'élève à 102.895.884 euros contre 89.457.389 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +15 %, détaillée ci-après :

Bilan - Actif	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation	
			en k€	%
Immobilisations Incorporelles	108 274	161 154	-52 880	-32,8%
Immobilisations Corporelles	16 619 743	15 997 922	621 821	3,9%
Immobilisations Financières	651 825	606 332	45 493	7,5%
ACTIF IMMOBILISE	17 379 843	16 765 408	614 435	3,7%
Avances et Acomptes	79 162	96 880	-17 718	-18,3%
Créances Redevables	2 063 651	1 277 468	786 183	61,5%
Autres Créances	10 091 415	4 445 704	5 645 711	127,0%
VMP	7 238 141	7 165 135	73 006	1,0%
Disponibilités	65 228 009	58 781 690	6 446 319	11,0%
Charges Constatées d'Avance	815 663	925 105	-109 442	-11,8%
ACTIF CIRCULANT	85 516 041	72 691 981	12 824 060	17,6%
TOTAL ACTIF	102 895 884	89 457 389	13 438 495	15,0%

Bilan - Passif	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation	
			en k€	%
Fonds propres	329 018	329 018	0	0,0%
Réserves	16 463 841	15 614 173	849 668	5,4%
Report à nouveau	5 936 255	5 321 138	615 117	11,6%
Dépenses refusées & non opposables	-4 882 640	-4 534 838	-347 803	7,7%
Résultats sous contrôle tiers financeur	5 362 263	3 631 628	1 730 634	47,7%
Résultat de l'exercice	8 462 816	2 843 436	5 619 380	197,6%
Subventions d'investissement	6 092 773	6 346 355	-253 582	-4,0%
Réserve PV nettes s/actifs immobilisés	8 077 668	7 420 237	657 431	8,9%
Autres provisions réglementées	4 130 786	4 130 786	0	0,0%
FONDS PROPRES	49 972 779	41 101 933	8 870 847	21,6%
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	4 124 556	4 626 916	-502 359	-10,9%
FONDS DEDIES	30 446 389	23 079 138	7 367 251	31,9%
Dettes Financières	1 151 704	1 246 047	-94 343	-7,6%
Dettes Fournisseurs	4 531 272	4 030 561	500 711	12,4%
Dettes Fiscales et Sociales	10 038 987	13 331 507	-3 292 520	-24,7%
Dettes Diverses	1 617 485	1 342 322	275 163	20,5%
Pdts Constatés d'Av.	1 012 711	698 966	313 746	44,9%
DETTES	18 352 159	20 649 403	-2 297 244	-11,1%
TOTAL PASSIF	102 895 884	89 457 389	13 438 495	15,0%

Le montant des actifs immobilisés s'élève à 35.817.290 euros en valeur brute et à 18.437.448 euros d'amortissement et dépréciations contre respectivement 34.186.353 euros et 17.420.945 euros pour l'exercice précédent. Il en ressort une valeur nette comptable (VNC) correspondant à l'actif immobilisé net pour 17.379.843 euros contre 16.765.408 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 3,7 %, détaillée ci-après :

Poste	VNC		Variation	
	2021	2020	en €	%
Frais d'établissement	2 515	10 332	-7 817	-75,7%
Logiciels informatiques	105 336	125 804	-20 468	-16,3%
Autres immos incorporelles	323	323	0	0,0%
Immobilisations en cours	0	24 595	-24 595	-100,0%
Avances & acomptes	100	100	0	0,0%
Immobilisations Incorporelles	108 274	161 154	-52 880	-32,8%
Terrains	1 551 547	1 506 785	44 762	3,0%
Constructions	9 165 727	8 339 468	826 259	9,9%
AAI sur constructions	2 182 494	1 904 129	278 365	14,6%
Matériel & Equipements	320 429	164 726	155 704	94,5%
AAI divers	1 972 316	2 102 269	-129 954	-6,2%
Véhicules	113 582	137 020	-23 438	-17,1%
Matériel de bureau	51 464	40 596	10 869	26,8%
Matériel informatique	507 449	495 498	11 951	2,4%
Mobilier de bureau	366 950	320 423	46 527	14,5%
Immobilisations en cours	140 153	987 008	-846 855	-85,8%
Avances & acomptes	12 012	0	12 012	ns
Issus de legs destinés à être cédés	246 620	0	246 620	ns
Immobilisations Corporelles	16 630 743	15 997 922	632 821	4,0%
Titres immobilisés	33 032	33 017	15	0,0%
Prêts	-202	-734	531	-72,4%
Dépôts & cautionnements	618 874	573 927	44 947	7,8%
Autres immos financières	122	122	0	0,0%
Immobilisations Financières	651 825	606 332	45 493	7,5%
IMMOBILISATIONS	17 390 843	16 765 408	625 435	3,7%

L'actif circulant hors trésorerie (avances et acomptes, créances, charges constatées d'avance) s'élève à 13.049.891 euros contre 6.846.286 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +91 %.

La trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités) s'élève à 72.466.150 euros contre 65.943.825 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 9,9 %.

Les fonds associatifs s'élèvent à 49.972.779 euros contre 41.101.933 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 22 %, dont les principaux mouvements sont détaillés ci-après :

POSTE	31/12/2020	Affectation Résultat N-1	Mvts sur Subv d'invest	Dotations & Reprises	Reclassement	Autres mouvements	31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise	326 593				-30 117	0	296 475
Réserves statutaires et contractuelles	22 203						22 203
Autres réserves	15 591 970	1 037 086			-501 701	314 283	16 441 638
Report à nouveau	5 321 138	-112 036			464 777	262 377	5 936 255
Fonds propres avec droit de reprise	-900 784	1 918 386			37 601	-543 038	512 165
Résultat net de l'exercice	2 843 436	-2 843 436				8 462 816	8 462 816
Subventions d'investissement s/BNR	6 346 355		111 492	-425 635		60 561	6 092 773
Provisions réglementées	11 551 022			472 714	184 717		12 208 454
FONDS PROPRES	41 101 933	0	111 492	47 079	155 277	8 556 998	49 972 779

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 4.124.556 euros contre 4.626.916 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -11 %, dont les principaux mouvements sont détaillés ci-après :

POSTE	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2021
Provisions Indemnité Départ Retraite	1 028	536 547	-537 575	-0	0
Provisions grosses réparations	394 606	74 902	-84 172		385 336
Autres provisions pour risques	1 590 504	560 819	-860 341		1 290 982
Autres provisions pour charges	2 640 777	611 891	-804 430		2 448 238
Provisions pour risques et charges	4 626 916	1 784 159	-2 286 518	0	4 124 556

Les fonds dédiés s'élèvent à 30.446.389 euros contre 23.079.138 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +32 % se décomposant de la manière suivante :

- Issu de legs : 446.403 euros, part non utilisée du Legs Laborie.
- Prévention : 10.718.156 euros contre 8.507.631 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 26 %.
- Médico-Social : 19.281.830 euros contre 14.571.507 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 32 %.

Les principaux mouvements sur ce poste sont détaillés ci-après :

POSTE	31/12/2020	Dotations	Reprises	Reclassement	Autres mouvements	31/12/2021
Fonds dédiés issus de legs	0	446 403				446 403
Fonds dédiés Prévention	8 507 631	6 155 643	-3 811 399	-133 720		10 718 156
Fonds dédiés Médico-Social	14 571 507	8 408 376	-3 568 119	-21 558	-108 376	19 281 830
Fonds dédiés	23 079 138	15 010 422	-7 379 518	-155 277	-108 376	30 446 389

Les dettes financières s'élèvent à 1.151.704 euros contre 1.246.047 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de - 7,6 %. Ce poste est exclusivement constitué de dettes à long terme (emprunts).

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 4.531.272 euros contre 4.030.561 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de +12 %.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 10.038.987 euros contre 13.331.507 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de -25 %.

Les autres dettes (avances et acomptes, redevables créditeurs, dettes sur immobilisations, autres dettes et produits constatés d'avance) s'élèvent à 2.630.196 euros contre 2.041.287 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de +29 %.

IV. Affectation résultat de l'exercice 2021

Nous vous invitons donc à bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

1.369.713,76 euros, correspondant à l'excédent dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie et Île de la Réunion) en 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

5.869.423,13 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité médico-social (hors régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie et Île de la Réunion), au compte 11510000 – Résultat sous contrôle Tiers financeur.

942.855,42 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité globale de la région Bourgogne-Franche-Comté ainsi :

- 977.177,43 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 10685200 - Excédents affectés à l'investissement,
- 25.706,74 euros issu du déficit dégagé par l'activité médico-social au compte 11010000 - Report à nouveau médico-social,
- -60.028,75 euros issu du déficit dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

254.094,07 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité globale de la région Normandie ainsi :

- 130.227,94 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11010000 - Report à nouveau médico-social,
- -10.690,25 euros issu du déficit dégagé par l'activité médico-social au compte 11010000 - Report à nouveau médico-social,
- 134.556,38 euros issu du déficit dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

26.729,49 euros, correspondant à l'excédent dégagé par l'activité globale de l'Île de la Réunion ainsi :

- 20 533,55 euros issu de l'excédent dégagé par l'activité médico-social au compte 11511000 – Excédents affectés aux mesures d'exploitation,
- 6.195,94 euros issu de l'excédent dégagé par les activités dites Siège-DR et Prévention au compte 11020000 – Report à Nouveau Prévention.

V. Budget prévisionnel pour l'exercice 2022

Conformément à nos statuts, l'Assemblée générale est appelée à prendre acte du budget de l'Association pour l'exercice en cours. Les budgets de l'exercice 2022 ont été préparés par chacun des établissements et directions régionales dans le courant du 4^{ème} trimestre 2021 ; le budget prévisionnel général de l'association pour l'exercice 2022 a été établi en effectuant le regroupement arithmétique des budgets préparés par les différentes établissements et directions régionales, sans qu'une élimination des mouvements internes dits de « liaisons » ne puisse être réalisée. Pour cette raison, la masse des produits et des charges se trouve plus importante comparée à ces mêmes éléments pris dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, selon la méthode désormais retenue par l'Association, il a été demandé aux établissements et directions régionales de distinguer, lors de la préparation de leur BP 2022, les éléments relevant du « budget de reconduction » de ceux relatifs aux éventuelles « mesures nouvelles » demandées ou espérées et qui ne peuvent constituer qu'un développement de l'activité.

En outre, pour la huitième fois dans le BP 2022, il a été demandé d'inscrire sur une ligne spécifique l'éventuelle « impasse budgétaire » résultant du constat que l'évolution prévisible de la réalité des dépenses nécessaires au fonctionnement des activités en cours n'est pas totalement couverte par la progression prévisible des financements de reconduction.

Ces situations peuvent résulter de plusieurs facteurs possibles : taux directeur appliqué par les autorités de tarification insuffisant face à l'évolution des charges réelles de l'établissement, financement partiel du GVT, non-financement des médecins spécialistes ou de toute autre charge jugée nécessaire à l'activité.

Le budget prévisionnel général de l'exercice 2022 a été arrêté par le Conseil d'administration dans sa séance du 11 décembre 2021 sous la forme regroupant les seuls éléments du BP «Reconduction». Le Conseil d'administration n'a pas statué sur les données des BP «mesures nouvelles», aucune certitude ne pouvant être acquise quant à la perception de tout ou partie des financements complémentaires demandés.

La consolidation budgétaire de l'année 2022 conduit à une enveloppe globale de 119.084.679 euros contre une enveloppe de 111.629.751 euros au budget de l'année 2021, soit une hausse de + 6,7 %.

Le tableau suivant récapitule le budget prévisionnel 2022, avec comparatif avec le budget prévisionnel 2021 :

Compte de résultat	Budget 2022	Budget 2021	Variation	
			en €	%
70 - Ventes & prestations	6 521 888	6 048 997	472 890	7,8%
73 - Dotation globale (Reprise N-2 inclus)	83 627 752	80 125 732	3 502 020	4,4%
74 - Subventions	19 909 392	17 386 925	2 522 466	14,5%
75 - Autres produits gestion courante	3 501 330	3 556 977	-55 647	-1,6%
781 - Reprises provisions	398 315	471 966	-73 652	-15,6%
791 - Transferts de charges	15 389	7 573	7 816	103,2%
789 - Reprises de fonds dédiés	1 610 537	1 176 411	434 126	36,9%
Produits exploitation	115 584 602	108 774 582	6 810 020	6,3%
60 - Achats	3 301 333	3 149 515	151 818	4,8%
61 - Services extérieurs	9 554 270	8 590 393	963 877	11,2%
62 - Personnel extérieur & détaché ANPAA	3 752 442	3 422 651	329 791	9,6%
62 - Autres services extérieurs	9 679 925	8 354 195	1 325 729	15,9%
63 - Impôts et taxes (hors personnel)	771 511	664 271	107 240	16,1%
63 - Impôts et taxes sur rémunérations	5 618 460	5 256 363	362 097	6,9%
64 - Frais de personnel	79 230 533	74 869 373	4 361 161	5,8%
65 - Autres charges gestion courante	4 385 715	4 300 630	85 085	2,0%
681 - Dotations amort. & prov	2 381 053	2 534 023	-152 970	-6,0%
689 - Dotations de fonds dédiés	92 136	43 296	48 840	112,8%
Charges exploitation	118 767 379	111 184 710	7 582 668	6,8%
RESULTAT EXPLOITATION	-3 182 777	-2 410 129	-772 648	32,1%
76 - Produits financiers	180 294	182 177	-1 883	-1,0%
66 - Charges financières	155 841	173 167	-17 326	-10,0%
RESULTAT FINANCIER	24 454	9 010	15 444	171,4%
77 - Produits exceptionnels	1 005 525	790 616	214 909	27,2%
67 - Charges exceptionnelles	40 097	5 113	34 984	684,2%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	965 428	785 503	179 925	22,9%
TOTAL PRODUITS	116 770 421	109 747 374	7 023 047	6,4%
Impasse Budgétaire	2 314 259	1 882 375	431 884	22,9%
TOTAL CHARGES	118 963 316	111 362 990	7 600 326	6,8%
Reprise sur résultat N-2	121 363	266 761	-145 398	-54,5%
RESULTAT EXERCICE	0	0	0	ns

VI. Questions diverses

Pool Solidarité et participations financières attribuées en 2021

Le Pool Solidarité dispose au 31 décembre 2021 de 3.800.022 euros de fonds propres disponibles.

Le tableau ci-dessous résume l'origine et l'utilisation des fonds du Pool depuis sa création en 2004 :

Situation Pool PSI (99-96)	TOTAL	Soisy		Chelles
		Aide aux établ.	Invest.	
Plus-value nette cession Soisy	4 741 365	474 137	4 267 228	
Plus-value nette cession Chelles	1 780 246			1 780 246
Intérêts financiers reçus du Pool Trésorerie	726 563	726 563		
<i>Produits restant à encaisser</i>	<i>-34 704</i>	<i>-34 704</i>		
Encaissement vente Versailles (2020)	364 951	364 951		
Financement investissements immobiliers	-1 066 000	-65 000	-1 001 000	
<i>Aides restant à décaisser</i>	<i>15 000</i>	<i>15 000</i>		
Participation versées aux unités	-1 322 392	-1 154 800		-167 592
Apurement déficit BMCM	-463 229	-463 229		
Apurement situations négatives établ clôturés	-500 350	-500 350		
Autres frais décaissés pour établ° et Pool	-441 428	-441 428		
SITUATION PSI	3 800 022	-1 078 860	3 266 228	1 612 654
Sous-total Solde Soisy & Chelles		2 187 368		1 612 654

Rémunérations des dirigeants bénévoles et salariés

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif a introduit pour les associations dont le budget est supérieur à 150.000 euros et qui reçoivent une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une Collectivité territoriale supérieures à 50.000 euros l'obligation de publier dans leurs comptes financiers les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Conformément aux recommandations formulées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC bulletin 146 – juin 2007 p. 327), cette information doit être fournie dans l'annexe des comptes annuels, de façon globale, et nous la reprenons ci-après non sans rappeler au préalable que les dirigeants bénévoles – c'est-à-dire les membres du Bureau national - ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur mandat. Seuls les frais engagés à l'occasion de leur mission font l'objet d'un remboursement selon des règles fixées par le Conseil d'administration.

Pour l'exercice 2021, les rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés de l'association ont totalisé 255.357 euros.